

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du samedi 7 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 7 septembre, à neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 2 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie-Jeannette, PIETON Freddy, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer

Absents représentés : CARESMEL Isabelle (pouvoir à LEMOINE Annie), LAFFARGUE Marie-Claude (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ Lucien (pouvoir à CAVALIER Jeannette),

Absents excusés : MALBRANQUE Gaëtan, BEEUWSAERT Julie

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Absents excusés : 2
- Votants : 13

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : BOGALA Jennifer

Etude de l'ordre du jour du 5^{ème} conseil municipal de 2024

1. Procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2024 arrêté à la présente séance

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture et sera affiché et consultable dans les huit jours suivant la présente réunion. Aucune remarque des conseillers présents, il est donc signé par le maire et la secrétaire de séance précédente.

2. Finances : Décision Modificative Budgétaire n°1

Madame le Maire rappelle qu'il est parfois nécessaire de procéder à des DBM par rapport au budget primitif précédemment voté. Nous avons à faire face en investissement à des dépenses nouvelles ou des dépenses à ajuster :

- **Achats de rideaux pour la mairie d'un** coût de 2 300 € (les anciens ne pouvant être réutilisés après les travaux) ligne budgétaire 21311
- **Travaux en régie de la mairie** : il s'agit des travaux réalisés par les agents communaux dont le matériel et fournitures ont été achetées en fonctionnement. Afin d'intégrer ces travaux en investissement pour récupérer la TVA, il faut procéder à une opération d'ordre : le montant total (matériel et main d'œuvre) s'élève à 6 457, 41 €. Il faut donc prévoir une recette en fonctionnement du même montant pour compenser les dépenses de fonctionnement. Ligne budgétaire 722-042. Il faut réaffecter cette somme en dépense d'investissement. Ligne budgétaire 21311-040
- **Le parc intergénérationnel** : après l'ouverture et le choix des entreprises, le montant final du marché public est connu. Il est donc nécessaire d'ajuster la ligne budgétaire correspondante 2128 : + 18 500 € (8 700 € de marché public en + et 9 800 € de maîtrise d'œuvre)
- **Ajout en recettes d'investissement des subventions accordées** depuis le vote du budget primitif : une subvention accordée après réclamation DETR pour la vidéoprotection : 2 507,50 €, une subvention Fonds Verts pour le parc intergénérationnel : 12 169,18 €, une subvention FIPD pour le PPMS de 4 186,50 €. Total 18 863,18 €

- Pour équilibrer cette DBM, il faut récupérer ce qui est nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses. Lignes budgétaires 021 (recette d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement : 8 394,23 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la DBM présentée ci-dessus et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférant à ce sujet.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3. Cimetière : demande de subvention auprès du FARDA

Madame le Maire explique qu'il est possible de demander une subvention pour des travaux concernant le cimetière, y compris pour la clôture.

Un camion a, de nouveau, démolé une grande partie de cette clôture en reculant. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. S'agissant d'un camion lithuanien, et le chauffeur ayant commis un délit de fuite, une subvention permettrait de minimiser les frais sur le budget communal, les clôtures des cimetières n'étant pas assurables.

Un devis a été demandé à l'entreprise Darcque, avec pour objectif d'avoir une clôture plus résistante. Montant du devis : 23 952 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès du FARDA et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs s'y rapportant.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4. Adhésion au dispositif DPO mutualisés externe du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

La commune avait désigné un Délégué à la Protection des Données dans le cadre de la mutualisation du service avec le prestataire AGEDI. Celui-ci nous a fait part de la résiliation de ce service à compter du 31 décembre 2024.

Le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE impose qu'un certain nombre d'obligations aux collectivités territoriales, notamment celle de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO).

Le Centre de Gestion du Pas de Calais, dont la commune est adhérente, propose d'accompagner les collectivités dans leur démarche de mise en conformité et d'assurer un service durable d'aide à la protection des données à caractère personnel.

Ce service est inclus dans la cotisation additionnelle versée par la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention RGPD avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au service mutualisé de la protection des données avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et de l'autoriser à signer la convention RGPD correspondante.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5. Loyers

5.1 Fermages 2024

Madame le Maire rappelle que les terrains communaux cultivés donnent droit au versement de loyer d'occupation de parcelles communales au profit de la commune.

Deux agriculteurs sont concernés par l'exploitation de parcelles communales :

- M. Pascal Ledru qui a signé la convention d'occupation précaire remplaçant le versement de fermages mais pour un montant calculé sur la moyenne des 4 dernières années. La délibération a été actée en 2022.
- Mme Coillot-Delaby pour le paiement de la location de deux parcelles pour l'année 2024 (calculé sur le prix des fermages en vigueur).

Madame le Maire propose de calculer le loyer pour l'année 2024 suivant l'indice de fermages 2024 à raison de 6 quintaux l'hectare (tarif selon le cours en vigueur de l'indice de fermage déterminé par Arrêté Préfectoral annuel) et de récupérer une partie de la taxe foncière.

Après calculs, le loyer pour l'année 2024 est proposé à 574,64 € (3.26ha x 6 Qtx x 28,93 € = 565,87 € + 8.77 € d'impôts fonciers).

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant du loyer de location des parcelles ZC 132 et ZC 135 pour l'année 2024 à 574.64 € à Madame Christie Coillot-Delaby, résidant 18 rue des berceaux à Fresnes-lès-Montauban, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5.2 Cours de danse : utilisation de la salle des fêtes

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la gratuité ou non de l'utilisation de la salle des fêtes par Millie Danse, à raison de 2 heures 30 chaque lundi. Ce n'est pas une association. Millie est un professeur privé. Selon la législation, toute occupation gratuite est autorisée aux associations à but non lucratif pour la satisfaction d'un intérêt général.

En consultant ce qui se fait dans d'autres communes, le prix demandé tourne autour de 2,5 à 8 € l'heure.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce pour un forfait de 10 € par jour d'utilisation.

Madame le Maire demande au conseil municipal sur le montant de la redevance d'occupation de la salle des fêtes et de l'autoriser à signer tous les documents y afférant.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6. Décisions prises par le Maire

- Signature de devis : rideaux pour la mairie de 2247 € TTC

7. Informations diverses

7.1 Parc intergénérationnel

Les travaux commenceront la semaine 40 pour une durée approximative de deux mois. L'accès au city-parc ne sera donc plus possible à partir du début des travaux.

7.2 Travaux chemin de Fampoux

Les travaux, programmés par la mairie de Biache-Saint-Vaast ont été réalisés en août.

7.3 Rencontre avec M. Bouttemy

Madame le Maire informe qu'elle a reçu cette semaine M Bouttemy, à la demande de celui-ci. Le sujet a porté sur l'implantation du pôle santé qui devrait se faire sur le site de la Courtepaille. Des précisions seront apportées au fur et à mesure de l'avancée du projet et des autorisations de faisabilité.

8. Questions diverses posées par les conseillers municipaux

Question de Monsieur Mathieu Tardivel à propos de l'accessibilité de l'église aux PMR, en particulier aux fauteuils roulants. Madame le Maire explique que, suite à un appel téléphonique de Monsieur Mathieu Tardivel regrettant que, lors des obsèques de Madame Devermelle où il aurait été répondu que la mairie refusait l'accès des personnes en fauteuil roulant, elle fait part au conseil municipal qu'il avait été entendu avec Monsieur Mathieu Tardivel de faire le point le lendemain, après analyse de la situation. Madame le Maire informe qu'elle s'est rapprochée par appel téléphonique et mail de Monsieur Mathieu Tardivel pour lui expliquer la solution envisagée. Monsieur Pascal Tardivel n'a pas donné suite, sauf par un mail annonçant qu'il porterait le sujet lors de ce conseil municipal, après les obsèques. Monsieur Pascal Ruelle propose d'informer la population sur les possibilités d'accès de l'église aux PMR.

Question de Madame Brigitte Grave à propos de deux gabions implantés par les propriétaires sur le trottoir au n° 3 rue d'Izel. Madame le Maire explique que ces deux gabions sont bien implantés sur la propriété privée et non pas sur l'espace public, les habitants ayant construit leur muret en retrait.

Fin de séance : 10 heures 25

Madame le Maire
Annie LEMOINE

Madame la secrétaire de séance
Jennifer BOGALA

VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DBM n°1	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, C, PIETON F., COILLOT L., TARDIVEL M., RUELLE P., GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., CARESMEL I. (pouvoir à LEMOINE A.) LAFFARGUE M-C. (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ L. (pouvoir à CAVALIER Jeannette)		
3	Demande de subvention FARDA	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, C, PIETON F., COILLOT L., TARDIVEL M., RUELLE P., GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., CARESMEL I. (pouvoir à LEMOINE A.) LAFFARGUE M-C. (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ L. (pouvoir à CAVALIER Jeannette)		
4	Adhésion au dispositif DPO	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, C, PIETON F., COILLOT L., TARDIVEL M., RUELLE P., GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., CARESMEL I. (pouvoir à LEMOINE A.) LAFFARGUE M-C. (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ L. (pouvoir à CAVALIER Jeannette)		
5.1	Loyers des parcelles agricoles	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, C, PIETON F., COILLOT L., TARDIVEL M., RUELLE P., GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., CARESMEL I. (pouvoir à LEMOINE A.) LAFFARGUE M-C. (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ L. (pouvoir à CAVALIER Jeannette)		
5.2	Redevance d'occupation de la SDF pour des cours de danse	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, C, PIETON F., COILLOT L., TARDIVEL M., RUELLE P., GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., CARESMEL I. (pouvoir à LEMOINE A.) LAFFARGUE M-C. (pouvoir à GRAVE Brigitte), LANGREZ L. (pouvoir à CAVALIER Jeannette)		